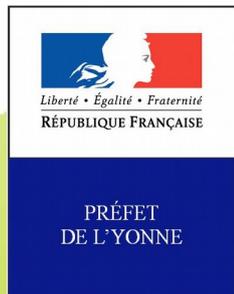




# Réflexions des territoires sur le développement de l'éolien



# EOLIEN : rappel des objectifs

## Loi TECV du 17 août 2015, objectif 2030 :

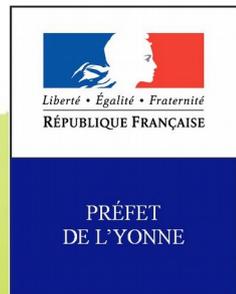
- Porter la part des ENR à **32 %** de la consommation finale
- Porter la part des ENR à **40 %** de la production d'électricité

## Programmation pluriannuelle de l'énergie 2016/2023 :

- Objectif d'augmentation des MW éoliens : **+ 86 % à + 122 %**

## Plan Climat de juillet 2017 :

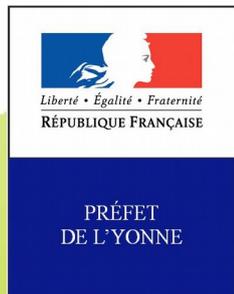
- Objectif : viser la neutralité carbone à l'horizon 2050



# EOLIEN : rappel des objectifs

## Exemple de besoins estimés par RTE pour atteindre ces objectifs :

- Baisse de la consommation
- Atteindre 30 GW de puissance disponible d'éolien terrestre d'ici 2025
  - ➔ soit **10 500** éoliennes au lieu de 4 000 aujourd'hui



# EOLIEN : rappel des objectifs

## Groupe de travail national sur le « Plan de libéralisation des Énergies Renouvelables »

(présenté par le secrétaire d'État auprès du ministre de la TES le 18 janvier 2018)

### 10 propositions, dont :

- Rappeler les principes de l'avis conforme : [...], ne pas étendre les refus autour des zones soumises à avis conforme.
- Faire évoluer la répartition de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux éoliens pour « intéresser » les communes aux projets éoliens :
  - modifier la répartition de l'IFER pour garantir un minimum de 20 % des retombées fiscales aux communes d'implantation des éoliennes

# EOLIEN : dans l'Yonne

## Parcs existant :

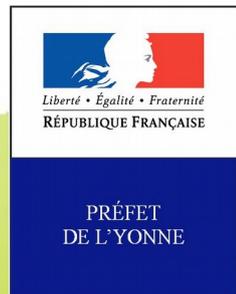
- **117 mats**
- **245 MW.**

## Potentiellement, à courte échéance (parcs accordés ou en instruction) :

- **266 mats** au total, soit 149 mats en plus
- **458 MW** en plus.

## Potentiellement, à moyenne échéance (projets à venir : dossiers non déposés) :

- **Plus de 300 mats** au total, soit 50 à 75 mats en plus
- **150 à 225 MW** en plus.



# EOLIEN : dans l'Yonne

## Parcs existant :

- 12 parcs installés
- Dont 7 avec moins de 10 éoliennes

## Potentiellement, à courte échéance (parcs accordés ou en instruction) :

- 9 parcs prévus
- Dont 6 avec moins de 10 éoliennes

## Potentiellement, à moyenne échéance (projets à venir : dossiers non déposés) :

- 13 parcs potentiels
- Dont 12 avec moins de 10 éoliennes

# EOLIEN : quelles réflexions ?

*« Les parcs sont de taille variable, pour la très grande majorité inférieure à 10 machines. » :*

→ Mitage du territoire ou grandes fermes éoliennes ?

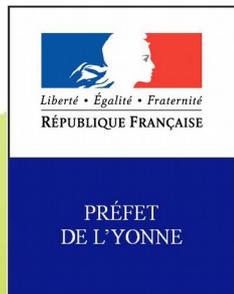
*« Les éoliennes s'imposent à nous comme objets d'une échelle de grandeur qui nous était jusque là inconnue. »*

→ Acceptabilité des projets.

→ Préservation des paysages.

*« L'éolien doit être considéré comme un projet global, et non comme plusieurs projets. »*

→ Aménagement du territoire.



# EOLIEN : l'accompagnement de l'État

## Pôle de développement des ENR

Créé par arrêté préfectoral

**Favoriser l'émergence de projets liés aux énergies renouvelables et intégrés aux territoires.**

En phase d'émergence et de conception des projets :

- **Porter à la connaissance des responsables de projet et des acteurs locaux :**
  - ✓ les enjeux du territoire qui doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part du porteur ;
  - ✓ la réglementation et les procédures applicables ;
  - ✓ les points de vigilance qui risquent de compromettre le projet.
- **Veiller à la participation effective du public à l'élaboration des projets [...]**
- **Préparer la phase d'instruction, par exemple en organisant des réunions de cadrage préalable relatives aux dossiers d'autorisation.**



# EOLIEN : l'accompagnement de l'État

## Pôle de développement des ENR

Le pôle est sous la responsabilité du préfet.

Il est constitué de représentants de :

- La DREAL ;
- La DDT
- La DRAC
- La DDCSPP

Peuvent être associés

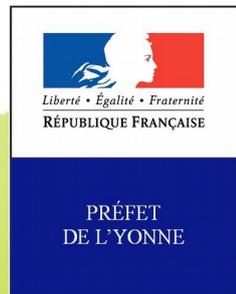
- Les Sous-préfets
- Le DDFiP
- L'ARS
- Le délégué militaire départemental
- Le directeur de la sécurité de l'aviation civile centre-est/nord-est

# EOLIEN : l'accompagnement de l'État

## Pôle de développement des ENR

Le pôle peut entendre en tant que de besoin les organismes suivants :

- l'architecte-conseil et le paysagiste-conseil de l'État ;
- l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;
- les acteurs de la distribution électrique ;
- la Chambre d'Agriculture de l'Yonne ;
- le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Yonne ;
- **les élus** et les responsables de projet concernés ;
- toute personne qualifiée et reconnue pour ses compétences.



# EOLIEN : l'accompagnement de l'État

## Réunions de réflexions sur l'aménagement du territoire en matière de parcs éoliens

- 13 décembre 2016 :

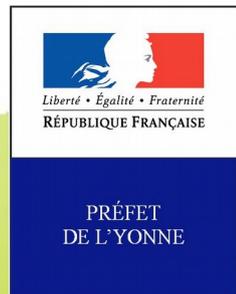
**Le développement de l'éolien dans l'Yonne, avec visite sur site**

- 7 septembre 2017 :

**Stratégie du développement de l'éolien**

- 2018 :

**L'économie des projets éoliens**



# EOLIEN : le rôle des élus

- **Les projets ne peuvent plus être appréhendés à la seule échelle de la commune**
  - Tout projet doit être évoqué (au moins) à l'échelle intercommunale
- **Les échelons supra-communaux doivent se saisir de l'aménagement de leur territoire en matière de parcs éoliens, au travers des outils existant :**
  - Conseil communautaire (atelier, réflexion, compétences...)
  - PLUi (diagnostic, PADD)
  - PCAET (plan d'actions)
  - SCOT (diagnostic, PADD, DOO)
  - SRADDET
  - . . . .

# EOLIEN : le rôle des élus

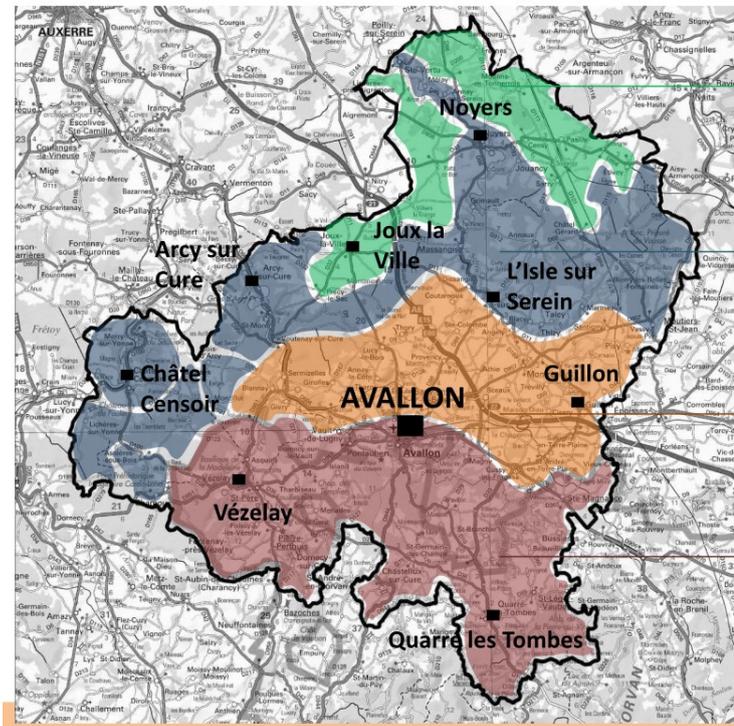
## Exemple du SCOT Avallonnais

Atelier spécifique Eolien dans le cadre de l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs.

### Cartographie du territoire :

- ✓ Secteurs sensibles
- ✓ Secteurs de questionnements
- ✓ Secteurs préférentiels

## Premières réflexions concernant les secteurs préférentiels (PADD du SCOT)



Secteurs « préférentiels » de l'ancien SRE, en saturation

Secteurs de questionnements : cordon boisé, vallée du Serein, canal du Nivernais (secteur de Châtel)

Secteur sensible : terre plaine, fortes covisibilités

Secteur sensible (Morvan et Vézélien), avec des orientations restrictives dans la charte du PNR du Morvan

# Merci de votre attention

